Participation des personnes en situation de handicap

lundi 31 juillet 2017

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées déclare que les personnes souffrant de déficience ont les mêmes droits que les personnes sans déficience. Cela comprend également la participation à la vie en société.

Une étude de la Haute école de travail social de Lucerne et de la Haute école intercantonale de pédagogie curative a cherché à savoir si la participation des personnes en situation de handicap était bonne en Suisse. La participation désigne ici le fait, pour les personnes souffrant de déficience, de prendre part à la vie publique. Que ce soit le travail, l'habitat, la formation, la famille et le partenariat ou les loisirs, tous les domaines devraient être accessibles à tous dans les mêmes conditions.

L'étude réalisée sur mandat de Pro Infirmis a montré qu'il est par exemple nécessaire de proposer de meilleurs conseils en formation professionnelle aux personnes souffrant de déficiences et que la majorité d'entre elles connaissent une situation financière difficile, voire précaire. En Suisse, la participation des personnes handicapées n'est pas optimale dans de nombreux domaines. Il existe encore trop d'obstacles. Il revient à la politique et à la société de les supprimer.

- Rapport succinct: «La participation des personnes ayant une déficience»
- Rapport succinct en langage simplifié
- Rapport de recherche de l'etude (en allemand)

Société suisse de la sclérose en plaques, rue du Simplon 3, 1006 Lausanne

Tél. 021 614 80 80 | info@sclerose-en-plaques.ch | www.sclerose-en-plaques.ch